



Période de transition création sarl

Par **elynini**, le **20/04/2011 à 12:35**

Bonjour,rnrnJ'ai un projet de création d'entreprise avec une associée. Nous nous demandons si c'est légal de continuer à travailler dans nos respectifs postes de travail actuels et en même temps lancer et concrétiser notre projet de création de société, afin évidemment de réduire un maximum les risques liés à une création de nouvelle société(surtout que nous n'avons pas d'économies sur lesquelles se reposer au cas où les bénéfices tarderaient à venir).rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse.rnrnEl

Par **Cornil**, le **24/04/2011 à 16:57**

Bonsoir "elynini"rnDu moment que ce projet ne soit pas concourant de votre employeur actuel, et n'empiète pas sur votre temps de travail,je ne vois pas de problème